

Rôle de la séance publique du 24/01/2025 à 09h00

Président : Monsieur GASPON
Assesseurs : Monsieur COIFFET et Monsieur PONS
Greffière : Madame PETTON

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL

01) N° 2301024 RAPPORTEUR : M. COIFFET

| | | |
|----------------|--|---------------------------------|
| Demandeur | FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES DE L'AMIANTE | BOISSONNET RUBI RAFFIN GIFFO |
| Défendeur | COMMUNE DE CHOLET | LEX PUBLICA |
| Autres parties | CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU MAINE ET LOIRE | |

Requête du FIVA (fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante) contre le jugement n° 1804542 du 9/02/2023 rendu par le tribunal administratif de Nantes en tant qu'il a condamné la commune de Cholet à lui verser la somme de 64 000 euros et la somme de 1500 euros au titre de l'article L.761-1 du CJA.

02) N° 2303514 RAPPORTEUR : M. COIFFET RENVOYÉ

| | | |
|-----------|--|-------------|
| Demandeur | M. H Marc | HMS AVOCATS |
| Défendeur | MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE | |

Requête de M. Marc H contre le jugement n° 2103439 du 15 septembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 13 janvier 2021 par laquelle le directeur départemental des finances publiques des Côtes-d'Armor a refusé d'imputer au service l'accident dont il a été victime le 27 janvier 2020.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL

03) N° 2303748

RAPPORTEUR : M. COIFFET

RENOVÉ

Demandeur M. H Gilles

CABINET GERVAISE
DUBOURG

Défendeur COMMUNE DE RENNES

CABINET COUDRAY
CONSEIL & CONTENTIEUX

Requête de M. Gille H contre le jugement n° 2104250 du 20 octobre 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 14 janvier 2021 par laquelle la ville de Rennes l'a affecté sur des missions de surveillant de parcs et jardins ainsi que le rejet de son recours gracieux en date du 21 juin 2021.

04) N° 2400073

RAPPORTEUR : M. COIFFET

RENOVÉ

Demandeur M. H Gilles

CABINET GERVAISE
DUBOURG

Défendeur COMMUNE DE RENNES

CABINET COUDRAY
CONSEIL & CONTENTIEUX

Requête de M. Gilles H contre le jugement n° 2105203 du 10 novembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 16 août 2021 de la ville de Rennes le sanctionnant d'une exclusion temporaire de fonctions de 3 jours.

05) N° 2400074

RAPPORTEUR : M. COIFFET

RENOVÉ

Demandeur M. H Gilles

CABINET GERVAISE
DUBOURG

Défendeur COMMUNE DE RENNES

CABINET COUDRAY
CONSEIL & CONTENTIEUX

Requête de M. Gilles H contre le jugement n° 2301109 du 10 novembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 22 décembre 2022 de la ville de Rennes le sanctionnant d'une exclusion temporaire de fonctions de 12 mois, dont 3 avec sursis.

06) N° 2400570

RAPPORTEUR : M. COIFFET

Demandeur M. B Tayeb

Me BOUDJELLAL

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Tayeb B contre le jugement nos 2302911, 2302930 en date du 26 décembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 23 février 2023 par laquelle la commission de recours contre la décision de refus de visa d'entrée en France, saisie d'un recours administratif préalable obligatoire formé contre la décision de l'autorité consulaire française à Alger (Algérie) refusant de lui délivrer un visa de court séjour, a refusé de délivrer le visa sollicité.

07) N° 2400571

RAPPORTEUR : M. COIFFET

Demandeur Mme A Fazia

Me BOUDJELLAL

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Fazia A épouse B contre le jugement nos 2302911, 2302930 en date du 26 décembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 23 février 2023 par laquelle la commission de recours contre la décision de refus de visa d'entrée en France, saisie d'un recours administratif préalable obligatoire formé contre la décision de l'autorité consulaire française à Alger (Algérie) refusant de lui délivrer un visa de court séjour, a refusé de délivrer le visa sollicité.

Rôle de la séance publique du 24/01/2025 à 09h45

Président : Monsieur GASPON
Assesseurs : Monsieur COIFFET et Monsieur PONS
Greffière : Madame PETTON

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL

01) N° 2303612 **RAPPORTEUR : M. PONS**

| | | |
|-----------|---|-------|
| Demandeur | INTERIM AIRE E.T.T. SLU | HEPTA |
| Défendeur | MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA SANTE ET DES SOLIDARITES DIRECTION REGIONALE DE L'ECONOMIE DE L'EMPLOI DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES | |

Requête de la société Intérim Aire E.T.T SLU contre le jugement nos 2002747, 2100177 du 13 juillet 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 30 décembre 2019 par laquelle le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire a prononcé à son encontre une amende d'un montant total de 41000 euros, et à l'annulation du titre de perception en date du 13 mars 2020 émis par la DRFIP Pays de la Loire, ensemble la décision implicite de rejet du 11 décembre 2020.

02) N° 2400036 **RAPPORTEUR : M. PONS**

| | | |
|-----------|----------------------|---------------|
| Demandeur | M. P Pascal | SARL ANTIGONE |
| Défendeur | MINISTERE DES ARMEES | |

Requête de M. Pascal P contre le jugement n° 1913302 du 20 juin 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 23 septembre 2016 par laquelle le ministère de la défense a refusé de faire droit à sa demande de pension militaire d'invalidité et , à titre principal, à fixer son taux d'invalidité à 20% au titre des séquelles d'hémorragie méningée, 10% au titre des séquelles de fracture comminutive intercondylienne de l'humérus et du coude gauche, 10% au titre des séquelles de traumatisme crânien, 10% au titre des séquelles de fracture de la cheville droite, 30% au titre de ses lombalgies mécaniques ; à titre subsidiaire, ordonner une expertise médicale afin de déterminer les taux d'incapacité liés aux infirmités dont il est atteint et l'imputabilité au service de ses affections.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL

03) N° 2400172

RAPPORTEUR : M. PONS

Demandeur Mme J Mireille CABINET ARES
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR
SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION
DU MINISTERE DE L'INTERIEUR OUEST

Requête de Mme Mireille J contre le jugement n° 2302947 du 5 décembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation des arrêtés du préfet de la zone de défense et de sécurité ouest du 7 avril 2023 portant reprise de ses fonctions à temps plein et portant rejet de sa demande de placement en congé de longue maladie, du 21 juin 2023 portant disponibilité d'office pour raison de santé, du 29 juin 2023 portant maintien en disponibilité pour raison de santé, ensemble la décision du 15 juin 2023 rejetant pour irrecevabilité sa nouvelle demande de congé de longue maladie.

04) N° 2400219

RAPPORTEUR : M. PONS

Demandeur MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
Défendeur M. L Thomas Pierre Guillaume CABINET WEYL WTAP

Requête du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et des jeux olympiques et paralympiques contre le jugement n° 2011231 du 28 novembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé la décision du 8 juillet 2020 du recteur de l'académie de Nantes refusant de reconnaître l'imputabilité au service de l'accident subi le 5 mars 2020 par M. L Thomas ainsi que la décision implicite de rejet du recours gracieux et a également enjoint de reconnaître cette imputabilité et de régulariser la situation.

05) N° 2303522

RAPPORTEUR : M. PONS

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR
Défendeur M. T Mohammad Akbar Me GUILBAUD
Mme T Nafisa Me GUILBAUD
M. T Mohammad Shadab Me GUILBAUD
Mme T Sadaf Me GUILBAUD

Requête du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2300591 en date du 29 septembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, d'une part, à la demande de M. Mohammad Akbar T, Mme Nafisa T, M. Mohammad Shadab T, Mme Sadaf T et M. Mohammad Shahab T représenté pour ce dernier par M. Mohammad Akbar T et Mme Nafisa T, annulé la décision du 21 décembre 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours formé contre les cinq décisions de l'autorité diplomatique française à Téhéran (Iran) refusant de leur délivrer des visas de long séjour ; et, d'autre part, enjoint au ministre de l'intérieur et des outre-mer de leur délivrer les visas sollicités dans un délai de deux mois à compter de la notification du jugement.

06) N° 2400557

RAPPORTEUR : M. PONS

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR
Défendeur Mme B Hanife Me AKDAG

Requête du ministre de l'Intérieur contre le jugement nos 2101751, 2103490 du 27 décembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, d'une part, à la demande de Mme Hanife B, annulé la décision 29 janvier 2021 par laquelle le ministre de l'intérieur a ajourné à deux ans sa demande de naturalisation et, d'autre part, enjoint au ministre de l'intérieur et des outre-mer de procéder au réexamen de la demande de Mme B dans un délai de six mois à compter de la notification du jugement.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL

07) N° 2400910

RAPPORTEUR : M. PONS

Demandeur M. D Mouhamed Saliou

Me BOURGEOIS

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Mouhamed Saliou D contre le jugement n°2102369 du 9 juin 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 17 février 2021 par laquelle le ministre de l'intérieur a rejeté sa demande de naturalisation.

Rôle de la séance publique du 24/01/2025 à 10h30

Président : Monsieur GASPON
Assesseurs : Monsieur COIFFET et Madame BOUGRINE
Greffière : Madame PETTON

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL**01) N° 2303220 RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE**

Demandeur M. O Loïc CABINET CASSEL
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

M. Loïc O demande à la cour : 1°) d'annuler l'ordonnance n°2203624 du 30 octobre 2023 par laquelle le juge des référés du tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande en référé tendant à faire ordonner une expertise médicale afin de décrire et d'évaluer les préjudices consécutifs à l'accident de service dont il a été victime en janvier 2009; 2°) d'ordonner une mesure d'expertise médicale ; 3°) de mettre à la charge de l'Etat la somme de 3 000€ à verser à son conseil, Me Cassel, en application de dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

03) N° 2400718 RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE

Demandeur Mme M Nadège Me BOUKHELOUA
Défendeur SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION Me FORCINAL
SCOLAIRE DE BERCE

Requête de Mme Nadège M contre le jugement n° 1912465 du 11 janvier 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du président du Syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVOS) de BERCE du 12 septembre 2019 portant licenciement pour insuffisance professionnelle.

04) N° 2401653 RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE

Demandeur Mme S MURIELLE Me BOIDIN
Défendeur COMMUNE DE CHERRE-AU BERTRAND

Mme Murielle S demande à la cour d'annuler le jugement n° 2008819 du 4 avril 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 7 juillet 2020 par lequel le maire de Cherré-Au l'a licenciée pour insuffisance professionnelle.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL

05) N° 2303814 RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE

Demandeur M. D Mohamed Aguibou Me LEJOSNE
Mme D Mariama Ciré Me LEJOSNE
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Mohamed Aguibou D et Mme Mariama Cire D , agissant en leurs noms et au nom de leur fille mineure Zeinab D contre le jugement n° 2300302 en date du 31 octobre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision du 8 novembre 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre la décision du 2 juin 2022 de l'autorité diplomatique et consulaire française à Conakry (Guinée) refusant aux enfants mineurs Boubacar D et Hassanatou D la délivrance de visas d'entrée et de long séjour en France demandés au titre de la réunification familiale.

06) N° 2400255 RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE

Demandeur M. P Mikhail HERVET GREGOIRE
Mme P Olga HERVET GREGOIRE
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Olga P et de M. Mikhail P contre le jugement n° 2215603, 2215621 en date du 5 décembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision de l'autorité consulaire française à Moscou (Russie) du 3 juin 2022 refusant à Mme P la délivrance d'un visa de long séjour en qualité d'ascendants à charge d'un ressortissant français.

07) N° 2402280 RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR
Défendeur M. O Yunus Me KELES

Requête du ministre de l'Intérieur contre le jugement n° 2113858 du 25 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, d'une part, à la demande de M. Yunus O , annulé la décision 15 octobre 2021 par laquelle le ministre de l'intérieur, saisi de son recours administratif préalable contre la décision du préfet du Nord du 16 juin 2021 a rejeté sa demande de naturalisation, y a substitué une décision d'ajournement de cette demande à deux ans ainsi que cette décision préfectorale, d'autre part, enjoint au ministre de l'intérieur et des outre-mer de procéder au réexamen de la demande de M. Yunus O , dans un délai de deux mois à compter de la notification du jugement.